

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Généralités :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2585 Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HANNAH ABBEKAZI

Date de naissance : 24/07/1955

Adresse :

Tél. : 062-318885 Total des frais engagés : 2103,2 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

22/07/2021
Dr. HANNAH ABBEKAZI
Psychiatre
Dr. Rachidi - Casablanca
Tel: 05 22 47 60 00 / 10

INP
091097436

Date de consultation : 10/07/2021

Nom et prénom du malade : HANNAH ABBEKAZI

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Hanah ABBEKAZI

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 07/07/2021

Le : 12/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :

HANNAH ABBEKAZI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/03/21	CZN		400	Dr. A. B. Casablanca TAN: 05-2247-6000100 Neuro-Psychiatre Hôpital Pasteur - Casablanca TAN: CE 2247 60 00 10
11-12-21	QUADRIASSAL		200	Dr. A. B. Casablanca TAN: 05-2247-6000100 Neuro-Psychiatre Hôpital Pasteur - Casablanca TAN: CE 2247 60 00 10

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
St. CHALAL Distributeur en SS. 55 av. Oued Sbibha SIDI BOUZID - TUNISIA Haj. M. HASSAN Pharmacie El Oulemia 53 45	10/09/21	127,80
	11/09/21	1132,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

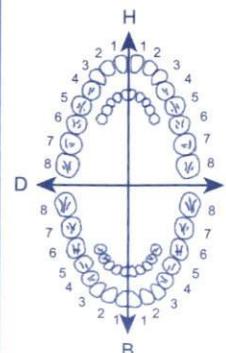
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	—
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN

GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV : 239,00 DH
ID: 6466532
6 118001 140800

الدكتور عبد الله مامو Docteur Abdellah MAMOU

NEURO - PSYCHIATRE
D.U. D'Angers
en expertise médicale
Ex. attaché des Hôpitaux de Paris
Médecin Expert auprès des Tribunaux



LOT : 210342 UT : 210342
UT AV : 02/2023 UT AV : 02/2023
PPV : 134,30DH PPV : 134,30DH

Lot:

Per.:

PPV:

Per.:

PPV:

13,80

Casablanca, Le 11.10.21

Abdelkarim HANNOON

LOT : 201849
UT AV : 12/2022
PPV : 134,30DH

239,00
x2

Lamisil 100:

135

134,30
x3

Ispadi

135

7 2 2

10 0 20
↓ 124,90

138,00
x2

Hol

135

7 2 2

124,90

Ispadi 100: Almal

7 2 2

33,30 x2

Ramipril 20 mg

7 2 2

16,20 x2

7023mamou. 1 au sein

7 2 2

Durée de Traitement

2 mois

R.D.V. le

1132,40

38, Bd. Rachidi - Casablanca - Tél. : 05 22 47 60 00/10 - GSM : 06 61 16 40 4

E-mail : cabinetmamou@gmail.com

Dr Abdellah MAMOU
Neuro - psychiatre
38, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél: 05 22 47 60 00/10

PPV : 160DH
PEL SEC : 820
PEL SEC : 820

NOZINAN 25 MG
CP PEL SEC B20
P.P.V : 160DH
PEL SEC : 820

PPV : 160DH

NOZINAN 25 MG
CP PEL SEC B20
P.P.V : 160DH

PEL SEC : 820

الدكتور عبد الله مامو

Docteur Abdellah MAMOU

LOT : 200686
UT AV : 05/2022
PPV : 220,00DH

NEURO - PSYCHIATRE
D.U. D'Angers
en expertise médicale
Ex. attaché des Hôpitaux de Paris
Médecin Expert auprès des Tribunaux

Casablanca, Le



LOT : 210486 LOT : 201849
EXP : 04/2023 T AV : 12/2022
PPV : 134,30DH PV : 134,30DH

AxonSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 239,00DH
118001 140800

Dr. Abdellah MAMOU

- 134,30 x 2 - Insulin 2: 1 le matin
220,00 - Insulin 4 le soir
239,00 x 2 - Lomotil 1 c. 1.
16,00 - C 02 PHARMACEUTIQUE AL OUARD 1 c. 1.
13,80 x 2 - Dolosal 300: 30 x 3
130,20 x 2 - Trizim 15: 1 le matin

LOT M11178-2
PER 04/12/23
PPV 130DH20

LOT M11178-2
PER 06/23
PPV 130DH20

NOZINAN 25 MG
CP PEL SEC B20
PER 03/2026
P.P.V.: 16DH20

Durée de Traitement

R.D.V. le

38, Bd. Rachidi - Casablanca - Tél. : 05 22 47 60 00/10 - GSM :

E-mail : cabinetmamou@gmail.com

1270,80

Lot: _____
Per: _____
PPV: _____

132,90
132,30

- Romarin P. 0,25

R. Abdellah MAMOU
Neuro - Psychiatre
28, Bd. Bab El Oued - Casablanca
Tels: 05 22 47 00 00 / 10



100%